

**XI^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'Interdiction des
Armes Chimiques (La Haye, du 5 au 8 décembre 2006)**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur Benchaa DANI,
Représentant Permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation sur
l'Interdiction des Armes Chimiques,
Vice-Président de la Conférence,
Chef de la Délégation Algérienne
(La Haye, le 6 décembre 2006)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,
Mesdames et Messieurs,

Il me plaît, tout d'abord, M. le Président, de vous exprimer nos sincères félicitations, à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de cette 11^{ème} Conférence des Etats Parties. Vos qualités professionnelles, empreintes de clairvoyance et de sagesse, auxquelles vous nous avez tant habitués constituent, à nos yeux, le meilleur gage pour le succès de nos travaux. C'est pourquoi, je tiens à vous assurer de la collaboration et du soutien pleins et entiers de ma délégation.

Je voudrais, également, saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur, S.E. l'Ambassadeur José Antonio Arrospide, pour l'excellence de ses efforts qui ont, non seulement, permis de contribuer au succès de la X^{ème} Conférence des Etats Parties, mais, ont, surtout, donné l'occasion, pour cet éminent diplomate, de prodiguer, durant les dernières années, toute son énergie au service de notre Organisation. Mes félicitations s'adressent, volontiers, aux autres membres nouvellement élus du bureau auxquels je destine tous mes vœux de succès dans leurs missions respectives.

C'est, également, le lieu, de féliciter les distingués représentants des Etats nouvellement élus aux postes directeurs de cette Conférence. Tout comme je tiens à saluer le labeur méritoire des membres du Secrétariat Technique avec, à sa tête, son Directeur Général, un labeur déployé dans l'accomplissement de cette noble mission au service de notre Organisation et dont l'objectif majeur consiste, faut-il le souligner, à faire détruire – et prémunir contre - toute une catégorie d'armes de destruction massive, dans le cadre d'un désarmement général et universel.

Je souhaiterais, enfin, féliciter l'ensemble des délégations ainsi que tous les facilitateurs, qui ont œuvré, au cours de ces derniers mois, en vue de faire avancer les questions importantes que nous aborderons durant nos travaux.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis, également, d'accueillir chaleureusement, parmi nous, pour la première fois, la présence des délégations de quelque six nouveaux Etats membres, à savoir : la République Centrafricaine, les Comores, Djibouti, Haïti, le Libéria et le Monténégro. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite de la concrétisation du processus d'adhésion universelle à la Convention et aux résultats impressionnants du Plan d'Action. La participation de délégations de pays non membres, invités et venus du Moyen Orient, peut être considérée comme un prélude annonciateur d'adhésions prochaines en provenance d'une région tourmentée et d'une source majeure de préoccupations. Elle laisse apparaître des signes de bonne volonté pour atteindre l'objectif de pouvoir, un jour, exempter cette région d'armes de destruction massive. Le séminaire de Rome auquel nous avons contribué aura, absolument, encouragé les délégations d'Irak, du Liban et d'Egypte à franchir, aujourd'hui, l'enceinte de cette salle de conférences.

Avant tout, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du groupe africain et celle exprimée par Son Excellence M. Oscar de Los Reyes, Représentant Permanent de Cuba au nom des Pays Non Alignés et la Chine. Je souhaite, au nom de vous tous, un prompt rétablissement à notre collègue, S.Exc. M. Sheikh Idriss, Représentant Permanent du Soudan, coordinateur du Groupe africain.

Monsieur le Président,

L'Algérie tient à réitérer son attachement plein et entier au respect de tous les objectifs assignés à la Convention, notamment, ceux visant à débarrasser la communauté internationale d'une partie de l'arsenal d'armes de destruction massive. Tout en soulignant les énormes progrès accomplis par les Etats Parties dans l'élimination de leurs stocks, mon pays rappelle que la destruction des armes chimiques constitue la priorité de notre Organisation et encourage leurs détenteurs à consacrer, individuellement ou solidairement, les ressources nécessaires en vue de conforter les bases d'un monde sécurisé, pacifique et humanisé. Bien que comprenant certaines difficultés objectives, ma délégation réitère notre volonté commune de voir respectées les limites de délais impartis par la Convention.

Je saisis cette opportunité pour saluer les progrès accomplis dans le cadre de la consolidation du processus d'adhésion à la Convention grâce au succès des actions réalisées au titre de la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'Universalité. L'adhésion de nouveaux Etats à la Convention qui compte désormais 181 annonce la proximité d'une pleine universalité et fait d'elle l'un des instruments des plus universels. Ce sont, là, faut-il le souligner, les fruits d'une action conjointe et continue du Secrétariat Technique et des Etats Parties et d'une campagne permanente d'information et de sensibilisation, notamment, par le biais de

rencontres régionales et bilatérales qui ont permis de voir s'accélérer le processus d'adhésion universelle à la Convention.

Alors que nous nous apprêtons à fêter le 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, nous invitons les 14 Etats restants à rejoindre l'OIAC au plus vite. C'est pour cela que l'Algérie se félicite de l'adoption d'une nouvelle décision sur la question et appelle le Secrétariat Technique et les Etats Parties à poursuivre leurs efforts pour le parachèvement de l'Universalité. Mon pays demeure, plus que jamais, mobilisé et déterminé, comme il l'a toujours fait, depuis la création de notre Organisation, à apporter la contribution qui est la sienne pour atteindre la pleine universalisation de la Convention.

Tout en réitérant son appui aux objectifs du Plan d'Action, l'Algérie se félicite des progrès réels, jusque-là, accomplis dans la mise en œuvre des obligations découlant de l'article VII de la Convention et appelle inlassablement les Etats parties à poursuivre leurs efforts à ces fins. Ma délégation recommande vivement que soit prises, également, en considération les contraintes et difficultés d'ordre pratique et financier auxquelles certains des Etats Parties sont confrontés. L'esprit exemplaire de notre Organisation devrait être, à nos yeux, pris en considération en vue d'atteindre, dans la collégialité et la solidarité, les résultats escomptés.

Dans cette perspective, je souhaite rappeler l'implication de l'Algérie en faveur de la mise en œuvre de la Convention au niveau du continent africain en réitérant la disponibilité de mon pays à offrir son assistance aux Etats africains qui en formuleront expressément la demande.

L'Algérie salue les progrès réalisés, appelle et encourage les Etats parties en collaboration avec le Secrétariat Technique à intensifier la coopération et l'offre d'assistance destinées aux Etats qui en feraient la demande. Des ressources supplémentaires sont absolument nécessaires si l'on veut réellement prémunir, à tout jamais, l'humanité, de l'usage de l'arme et des produits chimiques à des fins de destruction massive ou de terrorisme.

Monsieur le Président,

Soucieuse de voir la totalité des Etats du Continent africain souscrire à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et les obligations qui en découlent, l'Algérie se félicite de l'attention portée par les Etats parties et le Secrétariat Technique sur la mise en place d'un bureau de l'OIAC en Afrique ainsi que la décision prise à cet égard. Elle invite à la poursuite des efforts, en vue d'aboutir au plus vite au mécanisme le plus approprié à même de répondre aux attentes et préoccupations des Etats parties africains.

Ce processus, comme il a été souligné, participera, non seulement, au renforcement de la Convention, au niveau continental, mais aussi, à faire de notre continent une zone dont seraient exclues les armes chimiques. Nous gardons, bien entendu, à l'esprit que le souci majeur de renforcement de la lutte contre le terrorisme transnational devra aboutir à doter le continent d'un mécanisme avéré et fonctionnel qui aiderait les Etats Africains à les prémunir du recours au terrorisme chimique par des forces non étatiques.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui plus que jamais, le monde dans lequel nous vivons est confronté au spectre du terrorisme, un défi pour lequel la communauté internationale, dans son ensemble, est, désormais, mobilisée, dans le cadre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité. Cette situation appelle à la solidarité et à une mobilisation de tous les instants. L'Algérie reste convaincue que notre Organisation constitue le cadre approprié pour le déploiement d'un mécanisme de prévention et de prohibition de l'arme chimique, par un système efficient de contrôle de la production et de la commercialisation des produits chimiques. Des moyens pourraient, également, être alloués pour doter les Etats d'instruments et de formations spécifiques pour réagir au terrorisme chimique. La consolidation de cette vocation appuyée par l'Assemblée Générale des Nations Unies aiderait l'Organisation à atteindre une plus grande universalisation de la Convention et une plus grande assurance contre les tentatives de fabrication et d'usage des armes chimiques par des forces non étatiques.

Mon pays ne ménage aucun effort en vue de la sensibilisation et de la mobilisation de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive et, particulièrement, dans le processus de destruction des armes chimiques où qu'elles soient. Je voudrais rappeler, à ce titre, que lors du premier usage historique, en 1917, de l'arme chimique, à Ypres, en Belgique, les premières victimes étaient algériennes.

C'est pour cela, également, que l'Algérie salue les pas positifs franchis dans les négociations entre la Chine et le Japon pour retrouver les armes chimiques abandonnées. Cet effort nous incite davantage à solliciter la coopération et la collaboration, de tout un chacun, pour aider à retrouver les armes abandonnées à l'issue des guerres et qui pourraient causer d'autres victimes innocentes et endommager l'environnement. Je souhaite que le rappel qui en avait été fait, lors de la dernière Conférence d'examen soit suivi d'effets.

Monsieur le Président,

L'Algérie réitère son appel aux Etats parties en vue d'atteindre une approche au service du progrès et du développement dans le cadre de l'article XI de la Convention qui jette les bases de la coopération internationale et du développement économique et technologique dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, Alors que le commerce mondial ne cesse de prospérer, beaucoup d' Etats parties subissent des entraves au principe du libre accès, sur le marché international, aux produits et équipements chimiques à des fins non interdites par la Convention. L'Algérie tient à réitérer son souhait de voir une application non discriminatoire de l'ensemble des dispositions de la Convention par l'ensemble des Etats parties.

Monsieur le Président,

Ma délégation appuie l'adoption de la décision portant sur la mise en place d'un mécanisme visant la régularisation des difficultés rencontrées par certains Etats Parties sur la question du règlement de leurs arriérés de cotisations,

En ce qui concerne le budget pour l'année 2007, l'Algérie souhaite vivement l'aboutissement des discussions débutées il y a quelques mois et son adoption au cours de nos travaux. Ma délégation souligne l'importance qui doit être accordée aux préoccupations des pays en développement dans le cadre d'une dotation financière conséquente, substantielle et encourageante à allouer aux programmes de coopération internationale.

Dans ce contexte, nous restons convaincus que des efforts supplémentaires pourraient, à l'avenir, être encore accomplis pour doter en ressources conséquentes à toutes les missions assignées par la Convention, à savoir : la destruction des armes chimiques, la prévention de la production des armes chimiques, l'assistance dans le cadre de la mise en œuvre de l'article VII, la coopération et la lutte contre le terrorisme.

Je vous remercie, M. le Président.